

Image not found or type unknown



Annulation de la construction

Par **iemma87**, le **01/01/2009 à 18:50**

bonjour ,rnmon ami et moi meme avons signé un contrat de construction depuis aoutrnle crédit étant accordé ,mais voila que juste avant les vacances de noel le constructeur nous dit qu'il aura un cout supplémentaire pour les fondations et divers choses ,a ce jours le supplément s"élèverait a 11 640 euros .rnpouvons nous annuler la construction ?rnMERCI DE ME RENSEIGNER . IEMMA